

Appel à candidatures Trophées de l'agro-écologie 2016



Contexte : Le projet agro-écologique pour la France

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avec le soutien de la Caisse régionale du Crédit agricole, organise le concours régional des Trophées de l'agro-écologie 2016. Ce concours récompense l'action d'agriculteurs et d'agricultrices en faveur d'une agriculture exemplaire au regard de la triple performance : économique, environnementale et sociale.

Objectif de l'appel à candidature Trophées-de-l-agro-ecologie

L'objectif est de récompenser les démarches exemplaires d'exploitants et de structures, ayant pour objectif une agriculture à la fois productive et respectueuse de l'environnement et des Hommes qui la font vivre. Un jury régional réunissant en particulier des représentants du monde agricole et des personnalités qualifiées distinguera les lauréats de la Réunion. Les démarches retenues au niveau régional seront ensuite soumises à un jury national.

La procédure de dépôt

L'appel à candidatures est ouvert du 1^{er} février au 15 mars 2016. Le dossier de candidature est joint à cet appel. Il peut être également :

- téléchargé sur le site Internet du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur : <http://agriculture.gouv.fr/les-trophees-de-lagro-ecologie>
- ou être retiré auprès des services de la DAAF Réunion.

Ces dossiers dûment remplis par les candidats doivent être **adressés à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) selon le cas, au plus tard le 15 mars 2016 , le cachet de la poste faisant foi.**

**DAAF Réunion
Boulevard de la providence
97490 ST DENIS**

Les dossiers doivent également être transmis en version numérique :

- soit par un envoi par mail à l'adresse : [sti.daaf974 @agriculture.gouv.fr](mailto:sti.daaf974@agriculture.gouv.fr)
- soit sur CD-Rom ou clé USB joint(e) au dossier papier.

Une adresse de mail de contact du porteur de candidature devra être fournie pour les différents échanges.

Un accusé de réception du dépôt du dossier sera envoyé par la DAAF à la structure déposant le dossier.